

# DEPARTEMENT DU PUY DE DOME

## COMMUNE LE BREUIL SUR COUZE

### CONSEIL MUNICIPAL du 29 NOVEMBRE 2019

Excusés : Madame Batista (procuration Mme Comptour) Messieurs Batard, Chabannes (procuration Mme Bonhomme), Laporte, Maitre

#### Indemnité du Percepteur

Comme tous les ans, il convient de voter l'indemnité attribuée au Percepteur pour l'aide apportée dans l'établissement des budgets communaux. Celle-ci est calculée sur la moyenne des dépenses de la commune sur les trois dernières années. Comme antérieurement, le Conseil approuve à l'unanimité l'attribution de 50% de l'indemnité totale soit 214 €.

#### Rétrocession de terrains

Après présentation des différentes parcelles concernée et après en avoir débattu, le Conseil décide :

- Le passage dans le domaine public de la parcelle Section B n°117 ;
- La rétrocession pour l'euro symbolique de la parcelle Section ZD n°67.

Par ailleurs une proposition de prix a été demandée pour la parcelle Section A n°689.

#### Achat d'un local commercial

Après contact pris par le Maire avec la propriétaire et accord sur le prix, le Conseil approuve à l'unanimité l'achat d'un local commercial sur la commune pour établissement d'un contrat de location-vente.

#### Demande d'aide

Le Maire rappelle que les aides du CCAS ne peuvent qu'être exceptionnelles et basées sur des petits montants.

#### Rapport d'activité du SIEG

Comme tous les ans, le rapport d'activité du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz (SIEG) doit être présenté en Conseil. Il est rappelé que le SIEG, créé en 1947, regroupe l'ensemble des communes du Puy-de-Dôme et assure la desserte de plus de 420 000 clients, avec un patrimoine de 19000 km de réseau (48% souterrain) et plus de 10000 transformateurs

Ses compétences et ses programmes concernent avant tout l'éclairage public et l'électrification rurale, pour un budget de 33 M€, dont 50% pour l'éclairage public et 10% pour le renforcement et l'extension du réseau.

#### Catastrophe naturelle

Suite à la crue de l'Allier et à l'inondation du 24/11, le Conseil approuve à l'unanimité la demande de classement de la Commune en état de catastrophe naturelle. A cette fin, après chiffrage des dégâts, le montant cumulé sur un secteur peut être pris en compte. La demande portera sur une réfection de chemin et de la station de relevage avec amélioration des installations concernées.

## Questions diverses

- Suite à la réception des différents documents et au regard des calendriers, des demandes subventions seront faites cette fin d'année pour :

\* la mise aux normes et la rénovation de la salle des fêtes. Le dossier monté par l'architecte étant complet, les travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat (DETR) ;

\* des travaux de voirie en centre bourg auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds d'Intervention Communal (FIC) ;

\* des équipements de sécurité (radar pédagogique, panneaux) auprès du Conseil départemental.

-VALTOM/SICTOM (syndicat ordures ménagères)

\* Après visite de la commune par des responsables du SICTOM, l'installation de points de ramassage collectif se fera sur la Place de la République et Rue de la Maille, ainsi que la mise en place de compostage à l'école (en lien avec la cantine) ;

\* Le VALTOM précise ses arguments contre le projet de consigne des bouteilles plastiques :

- -pas de baisse de consommation du plastique ;
- -hausse de la Taxe Ordures Ménagères pour compenser la perte de recettes, soit une baisse du pouvoir d'achat des consommateurs ;
- -gaspillage de l'argent public investi dans les poubelles bleues ;
- -fragilisation des commerces de proximité (pas de machines de déconsignation).

Le Conseil approuve à l'unanimité l'envoi d'un courrier dans ce sens à la Présidence de la République.

-Informations diverses

\* Des voyages scolaires seront organisés en 2020 : pour les Grands, Dordogne et Lascaux (5 jours) ; pour les Petits, une journée à Theix (école du cirque). Une participation communale (prise en charge du transport) sera attribuée à hauteur de 74 €/élève pour les grands et 13,90 €/élève pour les petits.

\* La convention d'enfouissement de la ligne haute tension du chemin du motocross jusqu'au transformateur au coin de la Rue de Treize Vents a été signée avec ENEDIS.

**Prochain conseil le vendredi 20/12/19 à 20h00**